



COMMUNE DE ROQUEBRUN

BULLETIN MUNICIPAL N°9

Le Mot de Mme le Maire :

Le mois de mars a vu le vote du budget communal. Notre devoir est de maîtriser les dépenses publiques. Cette année, nous avons subi une forte baisse de recettes, provenant de la dotation de solidarité, dûe au recensement de la population : -19000 € en 2009 et -19000 € en 2010.

Le budget représente les choix et les priorités pour l'année à venir. Il a fait l'objet d'une gestion rigoureuse dont l'objectif est de maintenir et d'améliorer les services offerts pour répondre au mieux aux besoins, tout en maintenant une pression fiscale acceptable.

Une autre préoccupation de notre équipe est le PLU (plan local d'urbanisme), une réunion publique est organisée le jeudi 6 mai ; les plans de celui-ci seront consultables en mairie à partir du mardi 4 mai. Bonne lecture à tous !

F.MARTY

TRAVAUX REALISES

La 1ère tranche des travaux de réaménagement de la place de Roquegrosse a été réalisée.

Une subvention du conseil général a été octroyée pour un montant de 22 109.75 € soit 65% du montant des travaux.(34 015.00 € HT)



Les travaux concernant la place de la rotissoire interviendront courant 2010.

Une réunion avec les riverains concernant l'aménagement de ces 2 places a eu lieu avec la commission village.

De bonnes idées en sont sorties et seront prises en compte.

A ESCAGNES

Le personnel communal a réalisé et mis en place une rampe afin de faciliter et sécuriser l'accès à l'église.



AVANT



APRES

Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu



Propriétaires des au banyans-départ	vent > 40 km/h	1er janvier au 31 décembre				
	Incinération de végétaux coupés	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
	Incinération de végétaux sur pied	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autres usagers Tout public		1er janvier au 31 décembre				

- Période d'interdiction d'utiliser le feu
- Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie
- Période très dangereuse à dérogation préfectorale exceptionnelle
- Période non réglementée où l'on peut brûler

ESPACE INFO ENERGIE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Vous êtes un particulier, une entreprise... Vous avez un projet d'aménagement...
Et vous vous interrogez sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables ?
Un conseiller est à votre service pour des conseils personnalisés et gratuits sur toutes ces questions...
Contact antenne de St-Chinian : Tél 04 67 38 11 10
Permanences sur rendez-vous les 2ème et 4ème mercredi du mois de 14 H à 17 H

**LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI
SUR LES CHIENS DANGEREUX**

La survenance régulière d'accidents graves, parfois mortels, causés le plus souvent par des chiens dits d'attaque ou de défense, a conduit le ministère de l'Intérieur à compléter le dispositif de prévention et de protection relatif aux chiens dangereux. Tout en maintenant les mesures existantes, la loi du 20 juin 2008 rend notamment obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les propriétaires ou les détenteurs de chiens des catégories 1 et 2 à partir du 1er janvier 2010.

Renseignements en mairie.

RAPPEL

La divagation des chiens est interdite sur toute la commune.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre **16ème anniversaire**.
Pour vous faire recenser : se présenter à la mairie du domicile muni du livret de famille.

La mairie établira une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...)

TOUR DE GUET

Le projet de restauration de la tour de guet est bien engagé. Afin de boucler le budget de financement, nous revenons vers vous pour participer à la souscription ouverte par la fondation du patrimoine.
Vos dons (déductibles d'impôt) contribueront à ce que l'emblème de Roquebrun traverse les siècles.
Renseignements en mairie.

**REUNION
DE CONCERTATION DU PLU
(PLAN LOCAL D'URBANISME)**

L'ensemble des habitants de la commune est invité à participer à une réunion d'information et de concertation concernant le futur PLU qui se tiendra

**le JEUDI 6 MAI A 18 H 30
SALLE DE LA MAIRIE A ROQUEBRUN**

Cette réunion sera l'occasion d'échanger sur ce sujet.

ETAT CIVIL

DECES

04/02/10 Janine ROGER (Escagnès)
25/02/10 Bernard Paul LARTIGUE

MARIAGE

27/02/10 Pédro LISTER LOPEZ et Catherine GIRONNAY

NAISSANCES

02/02/10 Nathalie et Michel CLAPAREDE sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille CECILE